# Le Portrait

#### Roberte SAINT-JALMES

Secrétaire administrative à la Fédération PCF du Finistère. Roberte fera valoir ses droits à la retraite en 2011, après 40 ans d'une fidélité sans faille et n'hésitant jamais à se mettre en quatre pour répondre aux attentes des camarades de toutes les sections du département.



Son CAP d'employée de bureau en poche, et après quelques expériences en conserverie et dans les vendanges, Roberte entre à 20 ans, comme dactylo à la fédération PCF du Sud-Finistère, à Quimper. Le « Parti », la benjamine d'une famille carhaisienne de trois enfants connaît : son père, cheminot et syndicaliste CGT, est adhérent au PCF, tout comme sa mère, employée de cantine à l'école publique de Carhaix.

Depuis près de 10 ans maintenant, et après 30 années d'activité à Quimper, ce petit bout de femme active, à l'accent typique du centre Finistère, quitte chaque jour de semaine sa capitale de la Cornouaille, où elle vit avec son fils Mathieu, pour venir en train, travailler au cœur de la cité du Ponant où se situe dorénavant le siège de la fédération du PCF.

Mais malheureusement pour Roberte, il ne fait pas bon, avec Sarkozy, d'avoir 60 ans après le 1er juillet 2011! Roberte soufflera ses 60 bougies le 8 septembre 2011 ... et c'est bien volontiers gu'elle renoncerait au cadeau qu'il compte lui faire. Roberte ne pourra faire valoir ses droits à la retraite comme prévu à compter du 1er octobre 2011, mais devra travailler 4 mois supplémentaires ... C'est sûr, une fois de plus, on la verra défiler dans la rue le 7 septembre prochain, car pour elle, comme pour beaucoup d'autres, rien n'est encore joué!

Par contre, il y a un cadeau qu'elle ne boudera pas 1ère gagnante de la tombola annuelle du 1er mai de la Section PCF Brest - dont le slogan « On ne bat pas en retraite! » ne pouvait pas mieux tomber. Roberte passera une semaine au Grand-Bornand, Beau cadeau de départ, non?

## Billet d'Humeur!

#### Arrêtons les frais!

« Après le gâchis de milliards d'euros en cadeaux fiscaux et exonérations diverses, sans amélioration concrète de l'emploi et des conditions de travail, l'annonce

en plein été d'une rigueur au travers du insupportable ! jusqu'à proposer la suppression de possibilité donnée aux étudiants et à leurs parents de cumulei l'aide personnalisée au logement et la demi-par fiscale pour enfant à charge!

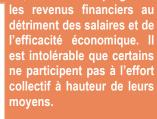


va aggraver la situation de millions

de personnes, en grande majorité

des retraité-e-s et qui peut aussi avoir des conséquences indirectes (taxe d'habitation, foncière, APA, redevance audiovisuelle ...)

Le système fiscal français est aujourd'hui complexe et peu redistributif, favorisant l'épargne et



Des solutions existent pour épondre aux problèmes de inances publiques tout en se dotant de services oublics de qualité. Cela suppose une réforme en profondeur de l'impôt pour

le rendre plus juste et plus efficace grâce notamment à : l'augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu, la suppression du bouclier fiscal, la limitation du nombre de niches fiscales qui permettent aux plus aisés d'échapper à l'impôt sur le revenu, la taxation de tous les revenus financiers, ... »



Secrétaire CGT Finances Publiques 29

La plus grande fête politique de France se déroulera les 10, 11 et 12 septembre prochains au Parc départemental de la Courneuve.

Trois jours de spectacles accessibles à tous. 50 concerts, des expos, des débats, un village du livre, du théâtre... avec Jacques Dutronc, The Prodigy, Simple Minds, Madness, Caravan Palace, Raggasonic, Alain Souchon, un hommage à Jean Ferrat, Agnès Bihl et ses invités, l'ensemble de cuivres de l'Orchestre philharmonique de Radio France et bien d'autres encore!

#### Vignettes en vente à 19 € les 3 jours.

Contact: Section PCF Brest. 17 rue Bruat 29200 Brest Tél 02 98 43 47 78

### Abonnement

ECHANGES & INITIATIVES : Abonnez-vous !
Journal bimestriel Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €
Nom, Prénom :
Adresse:
Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest 22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

22 bis rue Bruat - 29200 BREST 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84 Prix au numéro : 0,60 € Abonnement : 3,00 €

#### JUILLET / AQÛT 2010

Numéro 62

# Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P: 1210 P 11338 - N° I.S.S.N: 1297-790X



Dispensé de timbrage **Echanges & Initiatives** PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE **DEPOSÈE LE 02/08/2010** 

Retraites, on peut gagner! Soyons tous mobilisés, le 7 septembre prochain!

### Sommaire

#### Page 1:

- Photos : Mobilisation à Brest le 24 juin 2010
- Edito: Claude BELLEC

#### Pages 2 - 3:

- Du côté des CCQ ...
- Dossier : retraite à 60 ans. c'est possible!
- Info : Billetterie sociale
- L'interview : Patricia LAROCHE PATINEC

#### Page 4:

- Le Portrait : Roberte SAINT-JALMES
- Billet d'Humeur : Jean-Paul CAM
- Brèves : Fête de l'Humanité

#### Claude BELLEC



Conseillère municipale déléquée aux associations du secteur social

> Conseillère communautaire

vacances, comme pour tous les titre du bouclier fiscal ... mauvais coups, le gouvernement a dévoilé les mesures qu'il a préparées pour le Budget 2011.

ménages pauvres et les salariés qui vont en faire les frais : aide au ogement amputée d'un milliard d'euros, subventions pour l'aide à l'emploi réduites ou supprimées. Comble d'injustice, le gouvernement envisage même de réduire drastiquement l'aide aux adultes

Face aux énormes difficultés que vivent nos concitoyens du fait du de l'Hôpital à la Poste en passant par l'Ecole, aux restrictions imposées à la plus grande fortune de France avec 60 ans. Car si, c'est possible!

Décidément, avec Sarkozy, il vaut laquelle ce gouvernement se révèle mieux être riche et en bonne santé englué - se voit légalement que pauvre et malade! A la veille des remboursée 30 millions d'euros au

Cette politique me révolte ! Aussi avec tous ceux que motive le sens de la justice sociale, mobilisons-nous Taillant essentiellement dans les pour faire prévaloir une autre dépenses sociales, ce sont les politique au service des familles et des personnes. Cela passe par la défense de nos retraites. Ne baissons pas les bras ! Bien au contraire, pendant tout l'été et jusqu'à la mobilisation du 7 septembre prochain, faisons monter la pression.

Soyons des millions à rejeter l'injuste et inefficace projet gouvernemental et à défendre une alternative crédible et juste. C'est possible! Comme vous pourrez le voir dans ce numéro, les démantèlement des services publics, communistes viennent de lancer une campagne de pétitions, en soutien à leur proposition de loi garantissant le nos collectivités, Mme Bettencourt - financement du droit à la retraite à

# Du côté des CCQ...

Lors du conseil municipal du 29 juin 2010, les élus ont pris acte du rapport d'activité 2009-2010 des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) de la Ville de Brest.



L'occasion pour Jacqueline HERE de remercier les membres des CCQ pour leur engagement citoyen et de pointer les différentes pistes de travail dégagées lors de la rencontre interquartiers qui s'est déroulée le 26 mars 2010 dans le cadre du salon du développement durable :

- L'actualisation de la charte des relations entre élus, CCQ et Services de la Ville de Brest et de BMO, adoptée par la collectivité en 2006 ;
- La place des CCQ dans les processus de délibération de la collectivité ;
- Les circuits de validation des thèmes de travail des CCQ;
- La relation des CCQ avec les habitants et entre conseils de quartier ;
- Le rôle des CCQ.

L'objectif de ces pistes de travail étant de permettre de finaliser la réflexion au cours des prochains mois, dans la perspective du renouvellement des CCQ en 2011. A ce stade, Jacqueline ne manque pas de propositions. A commencer par le maintien dans la charte des 4 registres de la participation auxquels les membres des CCQ sont attachés, à savoir : l'information, la consultation, la concertation et le développement d'initiatives.

D'autre part, face au bilan de la participation des membres des CCQ - sur les 700 membres renouvelés en 2008, plus de la moitié ont déserté la démarche - Jacqueline porte la proposition d'un prochain renouvellement des CCQ en deux étapes. Dans un 1er temps, un appel à candidatures parmi la population brestoise. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, dans chaque quartier, l'organisation d'une rencontre entre anciens membres de CCQ et postulants, afin que ces dernier-e-s confirment ou non leur participation en fonction de leurs attentes.

Mais pour Jacqueline, un constat apparaît clairement : un renouvellement tous les 3 ans ne semble pas le plus opportun. Mieux vaut partir sur une durée calée sur celle d'un mandat de conseiller municipal - soit 6 ans - tout en ouvrant la possibilité aux citoyens désireux de s'investir au cours de cette période de rejoindre les CCQ.

# Dossier: retraite à 60 ans, c'est possible!

## Decryptage Proposition de loi des parlementaires communistes garantissant le financement du droit à la retraite à 60 ans

Depuis des mois,

publicité à l'appui dans

la presse et sur les

radios et télévisions, le

même refrain est

chanté : il n'y aurait

pas d'autres solutions,

compte tenu de

l'allongement de la

durée de vie, que de

travailler plus

longtemps. Au nom de

quoi cette fadaise

devrait-elle gagner le

statut de vérité

La question

démographique avec

l'augmentation du

nombre de retraités.

pose effectivement

celle d'un financement

de leurs pensions.

Mais, comme le montre

la proposition de loi

déposée le 24 juin par

les Député-e-s

communistes et du

Parti de Gauche, des

solutions existent pour

maintenir le niveau des

retraites versées dans

le cadre d'un départ à

60 ans. Encore faudrait

-il que le gouvernement

rompe avec le dogme

de la finance qui retient

De pseudo-

concertation en vrai

refus d'entendre

d'autres propositions

que les siennes, il veut

faire les poches des

salariés et des retraités

pour préserver les

revenus financiers et

ceux des plus fortunés.

Pas étonnant dès lors

que son projet injuste

et inefficace, pèse à

90 % sur le dos des

salariés alors que le

capital est épargné,

mis à contribution à

toutes ses faveurs.

scientifique?

L'article 1er propose d'assujettir les revenus financiers des sociétés à une contribution d'assurance vieillesse à un taux de 9,9 %.

Cette nouvelle contribution permettrait un surcroît de recettes de l'ordre de 30 milliards d'euros. Ce faisant, elle poursuit le double objectif d'assurer un financement rapide des régimes obligatoires de retraite et d'inciter les entreprises à privilégier le facteur travail.

L'article 2 propose une modulation des cotisations patronales d'assurance vieillesse, en fonction des choix des entreprises en matière de répartition des richesses. Les entreprises privilégiant une répartition des richesses en faveur du capital et au détriment de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle, sont soumises à deux cotisations additionnelles d'assurance vieillesse.

Il s'agit donc de sanctionner les entreprises qui favorisent la financiarisation au détriment de l'emploi et des salaires.

L'article 3 propose de majorer de 10 % les cotisations sociales et patronales des entreprises de plus de 20 salariés comptant dans leurs effectifs au moins 20 % de salariés à temps partiel, afin de décourager le recours au temps partiel subi et inciter à l'accroissement de la durée d'activité.



La baisse du coût du travail via les exonérations de cotisations sociales patronales fait largement débat aujourd'hui dans la mesure où l'efficacité quantitative en matière de création d'emplois reste à chiffrer alors que les effets négatifs sur la qualité de l'emploi sont démontrés. Le coût pour le budget de l'Etat et le manque à gagner pour la protection sociale se chiffre à plus de 30 milliards d'euros!

Les articles 4 et 5 consistent à supprimer deux dispositifs phares du gouvernement : la réduction générale des cotisations patronales, d'une part, et les exonérations au titre des heures supplémentaires, d'autre part.

Soit un gain estimé à 25 milliards d'euros au total.

**L'article 6** est relatif au forfait social, contribution de l'employeur créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, portant sur des éléments de rémunération soumis à la CSG mais exclus de l'assiette des cotisations sociales de sécurité sociale.

Au regard du fort développement de ces dispositifs au détriment des formes directes de rémunération soumises, elles, à cotisations sociales, et de la perte de recettes conséquente pour la protection sociale, proposition est donc faite de porter de 4 % à 20 % le taux du forfait social et de répartir le produit de cette contribution, estimé à 3,8 milliards d'euros, entre les régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse.

Les articles 7 à 11 intéressent plus particulièrement la mise à contribution des hauts revenus.

Ces articles visent à augmenter considérablement le taux de contribution relatifs aux intéressements et participations, aux stock-options, aux retraites chapeaux et aux bonus des traders.

L'article 12 supprime le bouclier fiscal, afin que l'ensemble des contributions sociales sur les revenus du patrimoine, les revenus d'activité ou les revenus de placement ne puissent faire l'objet d'une restitution de la part de l'Etat.

Là encore, des centaines de millions d'euros supplémentaires dans les caisses de retraites, permettant d'assurer la pérennité d'un système!

Je soutiens la proposition de loi sur www.onnebatpasenretraite.fr

## Info

### Billetterie sociale : un dispositif d'accès à la culture pour tous



« Malgré la diversité et la variété de l'offre culturelle de la ville de Brest, beaucoup de Brestois-e-s en sont exclu-e-s. Si l'un des premiers freins à l'accès à la culture en est le

coût, pour certains publics, les réelles réponses apportées en matière de tarifs ne suffisent pas et ont démontré qu'elles ne changeaient pas le profil des personnes fréquentant les lieux culturels.

L'accès égal à la culture pour tous s'est construit et organisé à Brest autour de partenariats avec les associations. La billetterie sociale est un dispositif que le CCAS a conclu avec celles-ci pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs, aux Brestois-e-s qui disposent de faibles revenus (minima sociaux).

dispositif est d'accompagnement social pour les associations et s'inscrit prioritairement dans le cadre d'une démarche de projet collectif visant à consolider le lien social. L'objectif est également de faciliter, d'accompagner la découverte de pratiques et de lieux considérés comme fermés à une certaine catégorie de la population. Ce dispositif permet la même ouverture pour tous, sur les lieux culturels, à Brest et regroupe de nombreux partenaires : le Quartz, les cinémas, la Carène, La Maison du Théâtre, Noël pour Tous, Océanopolis, les associations organisatrices de spectacles sportifs.

Dans la majorité des cas, c'est le CCAS qui propose l'action, édite les contremarques, gère la réservation des associations. Une charte définit l'ensemble des règles d'utilisation de la billetterie. C'est avec le souci permanent de développer des actions correspondant au mieux aux attentes exprimées par le public concerné par la billetterie sociale, que la réflexion continue en lien avec les partenaires et les associations afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

En savoir plus : un guide pratique « Repères dans la Cité » est disponible en mairie ; un site internet : « www.reperes-brest.net ».

# L'interview



### Patricia LAROCHE PATINEC

Agent ERDF GRDF, militante syndicale à la CGT, Patricia, 46 ans, est conseillère municipale à Loperhet

#### Comment se déroule ton mandat d'élue municipale?

N'ayant pas de délégation spécifique, j'ai un peu de mal à me faire connaître auprès des habitants, mais petit à petit, j'y arrive! Je déplore le manque de débat du Conseil Municipal et j'ai plutôt l'impression d'être au sein d'une association. Les débats publics existent, mais concernent surtout l'aménagement de la commune. Sinon, je siège au syndicat d'électrification de la région de Daoulas.

### Justement, au niveau de l'énergie, quelle est ta réaction face à la politique menée au niveau national ?

On assiste à un véritable hold-up du service public français de l'énergie. Constatant que les usagers boudent les opérateurs privés dans le secteur de l'électricité - 96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique EDF! - le gouvernement tente de leur forcer la main d'une manière totalement inédite: obliger EDF, à compter du 1er janvier 2011, à revendre jusqu'à 25 % de sa production d'électricité, à ses concurrents!

#### Tu parles du projet de loi Nome - Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité - qui vient d'être adopté en première lecture à l'assemblée nationale ?

Exactement, ce projet de loi va avoir de lourdes conséquences pour les consommateurs et l'emploi. Les incidences sur les tarifs pour les usagers sont d'ores et déjà estimées à une augmentation avoisinant les 11 % dès cette année, puis 3,5 % par an entre 2011 et 2015! L'objectif du gouvernement est clairement de provoquer une hausse artificielle des prix de l'énergie afin de permettre aux opérateurs privés de gagner des parts de marché. Sans se soucier du fait que cette flambée des prix aggravera les difficultés de nombreuses entreprises et provoquera la destruction de milliers d'emplois.

#### Grande mobilisation du côté syndical et politique ?

Bien sûr! La Fédération Nationale Mines-Energie CGT a lancé une grande campagne d'affichage « Des syndicalistes révèlent des informations » et invite tous les usagers à signer la pétition (<a href="http://www.poursavoir.fr/petition.php">http://www.poursavoir.fr/petition.php</a>). Adhérente au PCF depuis 1983, je sais aussi que les sénateurs communistes proposent le dépôt puis l'examen, par le Sénat, d'une motion référendaire sur ce projet de loi à la fin du mois de septembre.

hauteur de 10 %.